L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co. rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 6 JANVIER 1862 — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

LUNDI MATIN, 6 JANVIER.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des Abonnements "à la semaine" au prix de 25 CENTS pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

La Législature.

La Législature doit se réunir aujourd'hui à Baton-Rouge, conformément à l'ajournement prononcé à la dernière séance. Un grand nombre de projets de loi sont pendant devant les deux chambres, et il est probable que le nombre s'en accroîtra encore par l'introduction de nouvelles mesures. Dans les circonstances actuelles, sans en exiger trop, engager nos représentants [illegible] être sobres de législation [illegible] ce qui n'est pas d'un intérêt immédiat.

Un des premiers devoirs de l'assemblée est, selon nous, d'amender la loi sur les milices, de manière à donner aux autorités militaires des moyens légaux de répression contre les délinquants, et à rendre l'organisation des forces de l'Etat effective, au moins pendant toute la durée de la guerre. [illegible]

[illegible]

Une autre question qui appelle l'attention immédiate de la législature est celle du papier-monnaie. [illegible]

La répudiation, dont a été frappé par la [illegible]

[illegible]

Les dépêches de M. Slidell.—Le colonel Lamar, de la Nouvelle-Orléans, qui se trouvait à bord du Trent, lors de l'arrestation de MM. Mason et Slidell, est arrivé à Paris avec [illegible]

Mexique. — [illegible]

Palais National, Mexico, 14 janv 1861.

[illegible]

Le Congrès [illegible]

[illegible]

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES À L'ABEILLE

Dépêches de samedi.

La bataille du fort Gibson.

Richmond, 4 janvier.—Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle de la bataille qui a eu lieu récemment près du fort Gibson entre le colonel McIntosh et le chef indien Opothleyolo.

Le juge Hemphill, membre du congrès, est mort ce matin à l'Hôtel de la Bourse.

Memphis.

Nashville, 4 janv.—Le conseil législatif du Kentucky a élu hier Henry C. Burnett et Wm E. Simms, sénateurs Confédérés.

Bowling Green, 4 janv.—On rapportait hier, ici, que 4,000 Fédéraux étaient à Browneville et que leurs éclaireurs, au nombre d'environ 300, avaient repoussé une trentaine d'hommes des avant-postes Confédérés.

Le capitaine Eaton, déserteur de l'armée de Lincoln stationnée à Calhoun, est arrivé à Hopkinsville, dans la nuit du 31 dernier et il a été suivi par quatre autres déserteurs le lendemain. D'un d'eux rapporte que l'armée fédérale à Calhoun est complètement démoralisée, que des désertions ont lieu chaque jour et que les soldats menacent ouvertement et hardiment de se révolter. Il ajoute que le plus grand mécontentement règne dans toute l'armée et qu'à la première occasion les soldats déserteront par milliers.

FRANCE.

(*La PRESSE hostile au Sud.*)

Nous avons reçu samedi une lettre de Paris, datée du 29 novembre dernier, dans laquelle notre correspondant relate l'effet produit en Europe par l'affaire du *Trent*. A Paris, dit-il, les amis du Sud qui se réunissent tous les jours au Divan ou chez Désiré, rue Lafitte, tout en prenant une vive part au malheur de MM. Slidell et Mason, se frottent les mains à l'idée d'une difficulté inévitable avec l'Angleterre et entrevoient, dans un temps prochain, la levée forcée du blocus des ports du Sud. En attendant, chacun de ces messieurs se propose de se rendre auprès de mesdames Slidell et Eustis, à leur arrivée à Paris, afin de leur donner un témoignage de sympathie dans leur cruel moment d'épreuve.

Par le même envoi nous avons reçu un grand nombre d'extraits des journaux de France et d'Angleterre sur l'affaire du *Trent*, mais la plupart ont déjà paru dans l'*Abeille*. Nous reproduisons seulement le bulletin suivant qui a paru dans la *Presse*, journal hostile au Sud. Ce bulletin renferme un résumé des nouvelles d'Europe :

Paris, vendredi, 29 novembre.

Les légistes conseillers de la couronne d'Angleterre viennent de décider que l'agression du *San Jacinto* était une violation flagrante du code des nations et une insulte directe à l'Angleterre. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'extrême gravité de cette décision. [illegible]

C'est donc avec raison que le *Morning Post* peut dire que, dans cette occasion, l'opinion publique approuve à l'unanimité la marche adoptée par le cabinet anglais. [illegible]

[illegible]

Le *Gazette de Trieste*, placée pour bien voir, annonce que le gouvernement autrichien pousse ses armements avec tant d'activité qu'il se pourrait bien [illegible]

La cause du Sud en Europe.—Les citoyens du Sud, qui se trouvent actuellement en Europe, font une propagande active en faveur de notre cause. [illegible]

Monsieur,

[illegible]

Notre armée à Bowling Green.—Un correspondant écrit de Bowling Green au *Banner*, de Nashville :

Augmentés par de nombreux renforts qui arrivent tous les jours, notre armée a atteint des proportions immenses. [illegible]

Toutes mes observations tendent à fortifier ma croyance qu'une grande bataille sera livrée d'ici à peu, peut-être dans quelques jours et, en tous cas, avant quelques semaines. [illegible]

Esclavage et abolitionisme.—Nous avons reçu un exemplaire de la traduction d'un sermon prêché dans l'église de St Augustin, Floride, le 4 janvier 1861 par M. Verot, aujourd'hui évêque de Savannah. Ce sermon contient une discussion sur l'esclavage, son origine, et sa légitimité, reposant sur les écritures saintes. La brochure se trouve en vente à l'imprimerie du *Propagateur Catholique*.

Le pourquoi et le comment.—Le *Herald* [illegible]

Salut du jour de l'an.—L'*Observer* de Pensacola parle du dernier engagement avec le fort Pickens en ces termes :

Après plusieurs jours de repos, le fort Pickens est de nouveau devenu bruyant hier après midi, comme s'il avait voulu faire un salut à l'occasion du jour de l'an. [illegible]

La charité dans les paroisses.—Les paroisses ne veulent pas le céder à la ville en générosité. [illegible]

C'est le 9 janvier prochain que doit avoir lieu le grand concert [illegible]

Il y a eu à Thibodeaux une représentation de tableaux vivants, voici ce qu'en dit la *Sentinelle* :

[illegible]

(*Drapeau de l'Ascension*).

Fécondité.—La femme présente en ce moment dans cette paroisse, un exemple d'une rare fécondité. [illegible]

Chocolat Menier.—Décidément, le blocus ne nous a pas encore entièrement privés de toutes les douceurs de la vie. Il nous en reste encore quelques-unes. On verra par nos colonnes d'annonces, que MM. Blineau frères offrent à vendre 1,500 livres de chocolat Menier. La réputation de ce chocolat, si cher aux Parisiens est tellement bien établie sur tout le continent européen et même parmi nous, qu'elle nous dispense de tout éloge. Les amateurs trouveront des qualités variées comme les prix.

CHRONIQUE LOCALE.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.—[illegible]

Les "Slavonian Rifles."—[illegible]

Conduite honorable.—MM. Placide [illegible]

Société Typographique.—La société Typographique a élu, hier, les officiers suivants :

[illegible]

Meurtre.—[illegible]

Arrestation.—Charley McCarthy, [illegible]

Paragraphes.—Charles Jager a été [illegible]

FEUILLETON.

On trouvera le Feuilleton d'aujourd'hui au revers de la feuille, 2me page.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Samedi soir, 4 janvier.

COTON—Aucune transaction aujourd'hui.

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE—Environ 120 boucauts, aux prix antérieurs [illegible]

MÉLASSE—Environ 300 barils, [illegible]

MAIS—[illegible]

SON—[illegible]

SEIGLE—[illegible]

WHISKY—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

BACON—[illegible]

RESINE—[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 5 janvier 1862.

Arrivé samedi et hier, [illegible]

[illegible]

ATTENTION

Meubles et ménage.—Francis Fernandez, encanteur, vendra aujourd'hui, à 10 heures du matin, [illegible]

Le Sherif vend aujourd'hui, à midi, au City Hotel, [illegible]

Décédé, dimanche, 5 janvier, à 5 heures de l'après-midi, à la résidence de son oncle, M. P. Sauvé, WILLIAM WALTER BROCK, âgé de 33 ans. Ses amis et ceux de son oncle, et des familles Hollander et Trudeau, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de l'église des Jésuites, rue Baronne.

SCRIPS non encore réclamés de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, pour l'année 1855, avec l'intérêt de 6 (six) pour cent du sur les dits scrips.

[illegible]

Scrips non encore réclamés de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, pour l'année 1856, avec l'intérêt de 6 (six) pour cent du sur les dits scrips.

[illegible]

JOHN PEMBERTON, président.
CHS LEGASSIER, secrétaire.
ARTHUR BAUCIER, Troisième Juge de Paix.

CHOCOLAT MENIER !!

1500 livres Chocolat Menier, D'IMPORTATION DIRECTE, A VENDRE

[illegible]

BLINEAU frères.

FIL A CORDONNIER,

A vendre chez LEON PIERRE & CIE., 71, rue de Chartres.

BLANC DE ZINC—[illegible] S. D. GRATIAA & Cie., 32, rue Douane.

CHIENNE PERDUE.

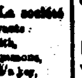

Perdu, hier matin, une chienne d'arrêt [illegible] P. CLAVEL.

Demande de cuisinière.

ON demande une BONNE CUISINIÈRE, femme de couleur, bien recommandée. Bon salaire. S'adresser dans la rue Toulouse, No 217.

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

UNE élection de sept Directeurs pour l'année aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 6 janvier 1862, [illegible] ALFRED BOURGES, Secrétaire.

Banque de Crescent City.

[illegible] JULES CASSARD, Caissier.

Fabrique de passementeries françaises

MME LEON PAGNIER [illegible]

Association consolidée des planteurs de la Louisiane.

[illegible] H. L. FRISBIE, caissier.

CÉLÉBRATION DU 8 JANVIER. Association Louisianaise des Vétérans de 1814 et 15.

[illegible] PHILIPPE LAMAUX, Secrétaire.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

[illegible] E. G. ABADIE, Secrétaire.

Quartier Général, Légion de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1862—Ordre général No 1—Conformément à l'ordre général No 1, émané du quartier de division, la légion de la Louisiane se tiendra prête MERCREDI, huit du courant, à 9½ heures du matin, pour être passée en revue et inspectée, devant le major général commandant la division, et ensuite, conformément à la loi, elle participera à la célébration de l'anniversaire de la bataille du huit janvier, 1815.

[illegible]

Par ordre de HUMA AUGUSTIN, Colonel commandant.
GEO. A. FOSDICK, Inspecteur de Brigade.

Légion française—Ordre No 96—Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1862—Il y aura AUJOURD'HUI école de Bataillon pour toute la Légion. [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, chef de bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, adj. maj.

Régiment des Gardes d'Orléans.—Nile Orléans, 6 janvier 1862.

[illegible] B. PUECH, Adjudant Major.

ATTENTION!—Artillerie du Siège de Beauregard.—[illegible] Vet. MORANO, sergent-major.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans—Compagnie de Réserve.—[illegible] ARMAND GUYOL, capitaine. J. VILLASEUSIA, Sergent-Major.

2ème Bataillon des Chasseurs à pied.—[illegible] CHS LAUDUMIEY, Serg. Maj.

Deuxième bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.—[illegible] J. LAPUND.

REGIMENT des NATIVE GUARDS. [illegible] HENRY BEZOU, Adjudant-Major.

Quartier général de la Brigade.—[illegible] ALFRED BOUSORS, Adj.

Legion Española—Orden General No 12.—[illegible] F. AVENDAÑO.

ORDEN ESPECIAL No 6.

[illegible] F. AVENDAÑO.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

ORDEN No 47.—[illegible] JUAN MIANGOLARRA. GABRIEL SEGUI Y GAMONA.

Vétérans Français.—Les membres de la première compagnie des Vétérans Français, [illegible] LECOMTE, sergt-major.

Garde française.—Quatrième compagnie, capitaine LAMUR.—[illegible] E. GALLOIS.

Battaglione Guardie Italiane—Ordine del giorno, 6 gennajo 1862.—[illegible] G. DELLA VALLE.

Régiment des Volontaires Français.—[illegible] JOURT, Gros-Major.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.—[illegible] JOURT, Gros-Major.

Volontaires français Indépendants.—[illegible] F. LAMUR.

Régiment des Volontaires Français.—[illegible] MOREL.

Régiment des Volontaires Français.—Premier Bataillon—[illegible] A. REINES.

Régiment des Gardes d'Orléans.—Première compagnie.—[illegible] G. CARRIERE, Sergent major.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans—[illegible]

Quartier Général—Première Division—Troupes Volontaires de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1862—Ordre général No 1—

I—Les troupes volontaires habillées et équipées de la première division (l'Artillerie avec les pièces attelées) se tiendront prêtes MERCREDI, huit du courant, à passer une revue et inspection et à se joindre conformément à la loi, à nos concitoyens pour célébrer l'anniversaire de la bataille du 8 janvier 1815 [illegible]

II—La ligne sera formée à 10 heures précises A. M. [illegible]

[illegible]

Par ordre de JNO. L. LEWIS, Major général commandant.
L. E. FORSTALL, Insp. 1re division.

Compagnie Belge.—Réunion mensuelle obligatoire, lundi, 6 janvier courant à 7 heures précises, au local ordinaire, rue Conti, 71. Par ordre du capitaine. GME BOLSIUS, sergt.-major.

Régiment des Gardes d'Orléans.—Deuxième compagnie — Tirailleurs d'Orléans—[illegible] S. BLASMAN. A. A. CLARET, Sergent major.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans. ORDEN No 44.—[illegible] GABRIEL SEGUI Y GAMONA.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans. COMPAÑIA DE RESERVA. [illegible] JAIME MAGI.

Reggimento dei Cacciatori Spagnuoli di N. Orleans.—LEGIONE GARIBALDI.—[illegible] F. MARINONI.

Les membres de la Compagnie des CITY DEFENDERS [illegible] A. MAUROY.

Consulado de España.

HABIENDO [illegible] JUAN CALLEJON.

BANQUE DU SUD.

[illegible] THOS LAYTON, Caissier.

Achat et vente d'or et d'argent.

Le prix le plus élevé de la place sera payé comptant pour L'OR ET L'ARGENT, [illegible] Achat de DIAMANTS, MONTRES et BIJOUTERIE. [illegible] JAMES ANDREWS.

CHARBON! CHARBON!

A VENDRE, dans l'Exchange Place, [illegible] F. E. WILLARD.

LIQUIDATION.

GIQUEL & JAMISON, 136, rue du Canal. EN LIQUIDATION.

OFFRIRONT, à partir du 2 janvier 1862, la balance de leur STOCK DE MARCHANDISES SÈCHES, avec grande réduction, pour du COMPTANT seulement. GIQUEL & JAMISON.

LOUISIANA ACADEMY. Rue Hôpital, No 79, *Entre Royale et Bourbon.*

CETTE institution, fondée par M. A. FERRIER, [illegible]

Classe de français et d'anglais.

LE soussigné ouvrira le 6 janvier, 1862, [illegible] M. SELIGNY.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

[illegible] GUILMES.

Banque de l'Union de la Louisiane.

AUJOURD'HUI, [illegible] GEO. A. FREERT, Caissier.

Dépôt du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

JUSQU'À nouvel ordre [illegible] WILLIAMS.

LAZARD & MICHEL, No 199, Vieille-Levée, BATISSE PONTALBA, FACE AU MARCHÉ AUX VIANDES. Ancien magasin de B. Champagne.

[illegible] LAZARD & MICHEL.

Bracelet perdu. $15 DE RÉCOMPENSE.

[illegible]

Whisky non rectifié

60 barils, venant d'être reçus, à vendre par S. M. KENNEDY & Co.

SIROP DE BATTERIE, de choix, [illegible] CHAUDET & NEE.

Sucre en morceaux et en poudre.

CINQUANTE BARILS [illegible] BERNARD TURPIN.

Moucheurs.

UN assortiment [illegible] J. M. CABALLERO.

[illegible] AVET BROTHERS.

Institut Franklin, 233 rue des Remparts, entre Dumaine et Hôpital.

Pension, Demi-pension et Externat pour les deux sexes.

CETTE institution [illegible] A. T. WURTH.

GRAVEURS.

ON demande deux graveurs sur cuivre et sur acier. S'adresser au bureau du Collecteur de la Douane, de 10 à 2 heures.

BANQUE D'AMÉRIQUE.

Nile-Orléans, 31 décembre 1861.

LE 23 du courant, à une élection pour directeurs de cette Banque, ont été élus pour l'année : Wm G. Hewes, J. Vienne, A. B. Charpentier, Jon. Hughes, Jul. Folger, Wm Whann, C. A. Payne, Léon Querouse, W. B. Schmidt, C. J. Leeds, Chs. Cavaroc, E. H. Harris, Louis Dumestre.

Et, à une assemblée postérieure de la direction, M. Wm G. Hewes a été réélu président à l'unanimité.

A. M. FORTIER, caissier.

BANQUE D'AMÉRIQUE.

Nile-Orléans, 31 décembre 1861.

AUJOURD'HUI, [illegible] A. M. FORTIER, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nile-Orléans, le 2 janvier 1862.

UNE élection pour sept Directeurs de cette Banque, [illegible] J. ROUSSEAU, Caissier.

AVIS.

Nile-Orleans, le 1er janvier 1862.

NOTRE frère, CORNELIUS HAGGERTY, est associé dans notre maison à partir de cette date. [illegible] HAGGERTY, frères.

Malle Etrangère de Costa.

CETTE malle fermera le 9 du courant, [illegible] ANT COSTA.

A LOUER.

[illegible] J. GOURDON.

$10 DE RECOMPENSE.

UN paquet [illegible]

La plus grande découverte du siècle ;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT.

Le moyen le plus sur et le moins coûteux de

TANNER.

PAR ce procédé, [illegible]

[illegible] JAS. THARP.

Marchandises sèches à bon marché.

THEO. DANZIGER, 226 & 230...Rue Royale...226 & 230

OFFRENT en vente depuis LUNDI, [illegible]

Mme ROBERT, 17......rue de Chartres......17 MODES ET NOUVEAUTÉS.

M. et Mme LECOMTE, [illegible]

A LOUER.

LE grand Magasin [illegible] U. LAROUSSINI & Co.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés [illegible] U. LAROUSSINI & Co.

AVIS.

DEUX certificats [illegible] INGRAM & KEITH.

AVIS.

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT.

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, [illegible] O. A. BELOT.

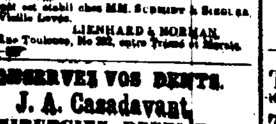

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit [illegible] LIENHARD & NORMAN.

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. Casadavant, CHIRURGIEN DENTISTE, 107, rue Royale, en face l'Hôtel St Louis.

[illegible]

Nile-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M Goodrich, [illegible]

ATTENTION AU BON MARCHÉ. LA MAISON BIEN CONNUE SOUS LE NOM DE A. GONDEAUX FRÈRE & CIE, 51, rue du Canal (maison de gros), 215 et 217, Vieille-Levée (maison de détail), [illegible]

Café à vendre.

[illegible]

Changement de local.

[illegible]

Fêtes de Noël et du Jour de l'An. Cartonnages! Cartonnages!! Chocolat et Confiserie. DE B. LOPEZ, 86, rue de Chartres.

[illegible]

AMUSEMENTS.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. RUE ST CHARLES.

CE SOIR, LE PANTECHNOPTOMON,

Spectacle à mécanique, le plus parfait [illegible] ILLUSTRATIONS DE LA GUERRE, par Leo Mellor, [illegible]

Le MUSEUM attenant à l'Académie, [illegible]

La Côte et Lafourche. *Ligne Confédérée.*

Jours de départ, les LUNDIS et JEUDIS, à cinq heures P. M.

Le bateau à vapeur INDIAN No 2, capitaine L. S. Grambo, [illegible] GEO. D. HITE, rue Front Levée No 2.

[illegible]

Jour de départ MARDI, 7 courant, à 5 heures P. M. POUR FORT ADAMS ET LA CÔTE.—Le bateau à vapeur T. W. ROBERTS, [illegible] VIRGINIUS C. BENLZEL.

Jour de départ—Le SAMEDI, à 5 heures P. M.

Pour les Opelousas via l'Atchafalaya.

[illegible]

PAQUEBOT INDEPENDANT.

[illegible]

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nile-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, [illegible] CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

[illegible] CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.

21 décembre 1861.

UNE élection de sept Directeurs [illegible] R. O. J. TISDALE, Trésorier.

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE [illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

AVIS.

LE comité de secours pour les soldats, à Richmond, en Virginie, [illegible] T. O. BULLY.

SAVON. SAVON.

MANUFACTURE DU SUD E. CUGIN & Cie, successeurs de P. K. BARNES. 400 caisses SAVON, à vendre à l'agence, No 2, rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune.

Avis aux négociants et aux familles.

[illegible]

Gants Jouvin.

GANTS—[illegible] F. RIMAILHO & NEYREY.

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils [illegible] J. ALBRECHT.

CIGARES ALLEMANDS.

300,000 CIGARES ALLEMANDS [illegible] FRANCIS MORENO Jr.

PRUNEAUX—[illegible] AVET BROTHERS.

Saucissons de Lyon.

DEUX caisses [illegible] CAMILLE LACOMTE.

JALAPE.—[illegible] J. M. CABALLERO.

SALSEPAREILLE.—[illegible] J. M. CABALLERO.

Vins, Eaux de vie, &c.

[illegible] S. D. GRATIAA & Co.

Cigares de la Havane.

TROIS CENT MILLE [illegible]

Pâtés truffés, de foies gras, bécasses, lièvres, perdreaux, &c.

[illegible] F. BAILLY BLANCHARD.

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMÈDE [illegible] F. P. DUCONGE.

VIN—25 barriques Chateau Margaux, [illegible] GRAUDET & NEE.

MAISON DREZ, CHAPELLERIE FRANÇAISE Civile et Militaire, 63, rue de Chartres.

[illegible]

[illegible] AVET BROTHERS.

SAVON—[illegible] QUEYROUZE FRÈRES.

CHAMPAGNE—[illegible] AM. COUTURIE.

[illegible] AVET BROTHERS.

VENTES À L'ENCAN.

VENTE CONTINUE

Vente d'un magasin d'habillements, bottes, souliers et chapeaux, vitrines, comptoirs, etc, meubles. Vente sans réserve, pour cause de départ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, *Encanteur.*

LUNDI prochain, 6 du courant, à 10 heures du matin, [illegible]

Bureaux velours soie, baréges anglais, marchandises fantaisies, linge fait.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

[illegible]

VENTE SANS RÉSERVE.

Impériales, indiennes françaises et marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 7 janvier, [illegible]

VENTE SANS RÉSERVE.

D'une grande maison rue d'Amour. PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur. Bureau, 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Peintures, Verres, Vitres, Quincaillerie, [illegible]

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

LE JEUDI, [illegible]

Succession de [illegible] Argenterie, Montre en or, [illegible]

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

[illegible]

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.

LES directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende [illegible] R. O. J. TISDALE, trésorier.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation de la Nile-Orléans.

[illegible] LOUIS GAUNET, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

CETTE Banque [illegible] L. BERNARD, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

CETTE Banque [illegible] C. A. BREREY, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE Banque [illegible] J. ROUSSEAU, Caissier.

Banque de la Louisiane.

CETTE Banque [illegible] J. G. MONTREUIL, Caissier.

Banque du Canal de la Nile-Orléans.

AUJOURD'HUI, [illegible] A. H. KERNION, caissier.

Banque du Crescent City.

L'ÉLECTION [illegible] JULES CASSARD, caissier.

Huile de foie de Morue.

[illegible] F. F. DUCONGE.

ABSINTHE VERSOUTH—[illegible] AM. COUTURIE.

DIVERS en magasin: [illegible] E. LAMBERT.

SARDINES à l'huile, [illegible] F. BAILLY BLANCHARD, Jr.

GENIÈVRE, [illegible] LABATA FRÈRES.

ANCHOIX à l'huile, [illegible] LABATA FRÈRES.

VINS.—[illegible] LABATA FRÈRES.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—[illegible] S. D. GRATIAA & Co.

EN magasin et à vendre [illegible] QUEYROUZE BROS.

D'supérieur, [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

CUIR [illegible] QUEYROUZE BROS.

SEL—[illegible] GABRIEL PASCAL.

VIN [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

HUILE [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

VIN—[illegible] CHAUDET & NEE.

Vraies Truffes du Périgord A VENDRE [illegible]

BOUCHONS—[illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

JALAP DU MEXIQUE—[illegible] J. M. CABALLERO.

PORC—[illegible] GABRIEL PASCAL.